

L' Association du personnel non enseignant de l'université McGill
3495, rue Peel
Bureau 204
Montréal, Que.
H3A 1W7

Membres de la Commission sur l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Objet :

Notre politique concernant le Projet de Loi sur les établissements de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance. Projet de Loi 38

Soumission à la Commission sur l'éducation de l'Assemblée Nationale du Québec,

Août 2009

L' Association du personnel non enseignant de l'Université McGill a protégé les intérêts des cadres et professionnels non syndiqués de l'Université McGill depuis 1972.

Nous demandons que les membres de la Commission sur l'Éducation considèrent ces points saillants :

Les employées non académique de l'Université McGill profitent des sièges garantis sur deux institutions de gouvernance, le «Board of Governors » et le Sénat de l'Université McGill. Le projet de loi fait référence à des représentants de la gestion sur un conseil d'administration, mais il n'y a pas de garantie que ces représentants seront des employés non académiques.

C'est bien connu par tous les constituants de l'université McGill que la participation des groupes non académiques est très importante pour la gouvernance de l'université. Nous craignons que le projet de loi diminuera nos liens avec l'université qui deviendront uniquement une relation patrons et travailleurs.

Les universités ne sont pas des commerces ni des agences du gouvernement. Elles sont différentes, un pôle de notre société et de notre civilisation. L'université est une place pour les débats, les discussions et la curiosité intellectuelle. Le fait que nous participions dans la direction et les débats est utile et précieux.

A présent les deux membres non académique de notre « Board of Governors » sont les membres possédant le plus d'ancienneté. Ils sont aussi des employés accumulant plusieurs années de service. Entre eux ils ont une connaissance de l'histoire institutionnelle plus forte que les autres membres du « Board ». Ils sont des membres sérieux et participent aux travaux des comités. Ils ne sont pas les portes paroles des associations des employés non académiques. Ils font une différence.

Le Projet de Loi 38 est restrictif dans le processus électoral. Pourquoi limiter les membres élus à deux mandats consécutifs? Est ce que c'est vraiment démocratique? Est-ce que le gouvernement désire aussi limiter d'une telle manière les mandats des conseillers municipaux, des maires et des députés de l'Assemblée nationale?

Aussi, le projet de loi place des limites sur la composition féminine et masculin du « Board ». Est-ce qu'un « Board » composé d'une forte majorité de femmes serait moins compétent qu'un « Board » composé par une majorité des hommes?

La bonne gouvernance est dans l'intérêt de tous les employés de l'université. La bonne gouvernance de nos universités est dans l'intérêt de tous les Québécois . Un conseil d'administration vivant, bien composé et représentatif de notre diversité qui dessert la volonté économique et intellectuelle est la clé d'un milieu universitaire sain.

Nous voulons remercier Mesdames et Messieurs les Député(e)s, pour l'opportunité d'exprimer notre position.

Ronald Critchley,
Président

14 août 2009